



TC/38/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 janvier 2002

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-huitième session
Genève, 15 - 17 avril 2002

LE COMITÉ DE RÉDACTION DE L'UPOV – COMPOSITION FUTURE

Document établi par le président du Comité technique

I. Rappel

1. Le comité de rédaction de l'UPOV a été à l'origine créé par le Comité technique (ci-après dénommé "comité") pour examiner, au stade du projet, tous les principes directeurs d'examen de l'UPOV établis par les différents groupes de travail techniques avant leur soumission au comité pour adoption. Le rôle du comité de rédaction était d'assurer la cohérence des différents principes directeurs d'examen établis par les divers groupes de travail techniques et de vérifier la concordance des textes dans toutes les langues officielles de l'UPOV.

2. Se réunissant aux mêmes dates que le comité lui-même, généralement en soirée, le comité de rédaction faisait rapport à la session principale du comité sur les modifications qu'il proposait d'apporter aux différents projets de principes directeurs d'examen et prenait en compte aussi les éventuelles instructions émanant du comité. Dans ce rôle, le comité de rédaction était constitué de personnes choisies parmi les membres du comité à la fois pour leur vaste expérience du système de l'UPOV et pour représenter les trois langues initiales de l'UPOV – le français, l'allemand et l'anglais –, auxquelles s'est ajouté ensuite l'espagnol. La présidence du comité de rédaction était assurée par un membre du Secrétariat de l'UPOV.

II. Le comité de rédaction élargi

3. En 1996, le comité a entrepris la révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen (document TG/1/2) et le comité de rédaction a été étoffé pour l'aider dans cette tâche. L'ont rejoint les présidents du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) et du Groupe de travail sur les méthodes biochimiques et moléculaires, notamment sur les profils d'ADN (BMT). Le président et le vice-président du comité sont également membres de ce comité de rédaction "élargi".

4. Depuis 1996, il est apparu que, si le comité de rédaction élargi continue de faire rapport au comité sur toutes ses fonctions de rédaction, ses activités de rédaction et révision concernent une gamme beaucoup plus large de documents que ce n'était le cas initialement. En particulier, après l'adoption d'une nouvelle introduction générale, il aura à jouer un rôle important dans la mise au point des documents TGP correspondants qui seront soumis au comité. Dans ces circonstances, il est important que sa composition reflète pleinement le fait que les documents du comité doivent prendre en compte toute la multiplicité, par exemple, des modalités de l'examen DHS, des nouveaux types de plantes cultivées et des technologies nouvelles.

III. Composition future – proposition

5. Pour répondre aux besoins futurs du comité, il sera important de faire en sorte que le comité de rédaction élargi ait toutes les compétences spécialisées et l'expérience nécessaires pour faire face à la rapidité de l'évolution technique et à la multiplicité des situations en matière d'examen DHS. Toutefois, il est important aussi de veiller à ce que le comité de rédaction élargi reste d'une taille suffisamment compacte pour fonctionner comme un groupe de travail efficace dans l'accomplissement de sa tâche de mise au point des propositions devant être soumises à l'approbation du comité.

6. Il est important de veiller à ce que le comité de rédaction élargi soit composé de telle sorte qu'il puisse apporter un réel service au comité et lui permettre ainsi de travailler efficacement. Le Bureau de l'Union proposerait que le comité de rédaction élargi continue de compter parmi ses membres le président et le vice-président du comité, les présidents des groupes de travail techniques et le président du BMT. Pourraient s'y ajouter un nombre restreint de membres supplémentaires, en tant que de besoin, afin que le comité de rédaction élargi dispose d'une gamme appropriée de connaissances spécialisées et d'expériences. Le besoin de membres supplémentaires serait déterminé par le comité, ou par le comité de rédaction élargi lui-même. Si cette appréciation des besoins était approuvée par le comité, il appartiendrait à celui-ci de nommer parmi ses propres membres au maximum [trois] membres supplémentaires, chacun pour un mandat de [trois] ans qui devrait coïncider avec les mandats des présidents des groupes de travail techniques.

7. Le comité est invité à examiner cette proposition.

[Fin du document]